

C : 12/06/2018

### 3 - SEANCE DU 18 JUIN 2018

Le dix-huit juin deux mil dix-huit, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame DEL SOLE, Maire.

Présents : Mmes et MM. DEL SOLE, LACHEVRE, LAPEYRE, DELMAS, GOSSE, CLAUDET, PASQUIER, GODARD, RODRIGUES, JAFFREZIC, TIXIER

Absents excusés : M. ADAM (procuration à Mme DEL SOLE), M. KAZMIERCZAK (procuration à M. LACHEVRE)

Absent : M. METAYER

Mme RODRIGUES est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion en date du 13 mars 2018 est adopté.

### 3-30 RETROCESSION A TITRE GRATUIT A LA METROPOLE DE LA VOIRIE ET DU BASSIN DE RETENTION DU LOTISSEMENT SAINT-PHILIBERT

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 13
11	14	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

#### CONSIDERANT

- l'emprise de la voirie cadastrée AC 760 d'une contenance de 1 545 m<sup>2</sup> et du bassin de rétention des eaux pluviales cadastré AC 759 d'une contenance de 630 m<sup>2</sup>,
- qu'il est d'intérêt général de céder à la Métropole Rouen Normandie les parcelles composant l'ouvrage hydraulique et la voirie du lotissement communal d'une contenance totale de 2175 m<sup>2</sup> afin qu'elles puissent être intégrées dans le domaine public métropolitain.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **AUTORISE** la cession à la Métropole Rouen Normandie des parcelles cadastrées AC 759 et 760 à titre gratuit et sans indemnité.
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou toute personne s'y substituant à signer le ou les actes notariés et tout document se rapportant à ce dossier.

### 3-31 CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE PAR LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE A LA COMMUNE

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 13
11	14	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Métropole exerce directement la compétence d'autorité organisatrice de distribution d'électricité (AODE) sur l'ensemble de son territoire suite à son retrait du Syndicat Départemental d'Énergie de Seine Maritime (SDE 76).

Par délibération en date du 26 juin 2017, le Conseil métropolitain a décidé d'instaurer la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) sur le territoire des communes de 2 000 habitants et moins à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Conformément à la réglementation, la Métropole a souhaité restituer cette recette aux communes concernées. Après concertation avec celles-ci, les modalités de reversement ont été approuvées lors du Conseil de la Métropole du 12 mars 2018.

Il est nécessaire d'approuver par délibération concordante les termes de la convention de reversement de la TCCFE perçue sur notre commune. Cette convention définit les modalités administratives et financières de ce reversement.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE,

- **APPROUVE** les termes de la convention de reversement de la TCCFE par la Métropole Rouen Normandie à la Commune de Yainville, annexée à la présente délibération.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention et les actes s'y rapportant.
- **CHARGE** Madame le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

### **3-32 PARTICIPATION COMMUNALE 2018 AU SIVOM DE LA PRESQU'ILE DE JUMIEGES**

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 13
11	14	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Lors de sa réunion du 19 mars 2018, le Comité Syndical du SIVOM de la Presqu'île de Jumièges a souhaité avoir recours à la fiscalisation des participations communales pour l'année 2018. Madame le Maire rappelle que la Commune de Yainville ne souhaite pas fiscaliser ses participations syndicales ;

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE,**

- **DECIDE** d'inscrire au Budget Principal 2018 de la Commune, la participation au **SIVOM DE LA PRESQU'ILE DE JUMIEGES**.
- **DIT** que cette participation 2018 d'un montant **de 5 810 €** sera inscrite à l'article 65541 – CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES du Budget 2018 de la Commune.

### **3-33 APPROBATION DE LA CONVENTION REFUGE LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO)**

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 13
11	14	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire présente le bilan des actions réalisées sur la commune de Yainville dans le cadre de la convention « Refuge LPO » qui arrive à son terme en fin d'année.

Considérant l'intérêt de poursuivre ce partenariat, il est proposé de signer une convention « Refuge LPO » pour une nouvelle période de 3 ans à compter de 2019, entre la Ligue pour la Protection des Oiseaux France, L'Association Locale LPO Normandie, et la Commune de Yainville.

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE,**

- **APPROUVE** les termes de la convention « Refuge LPO », annexée à la présente délibération, devant être conclue entre la Commune de Yainville, LPO France, et l'association locale LPO Normandie.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.
- **DIT** que les crédits nécessaires au financement de la mise en œuvre de cette convention « Refuge LPO » seront inscrits à l'article 6574 – SUBVENTIONS des budgets communaux 2019, 2020 et 2021.

### **3-34 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA DESTRUCTION DE NIDS D'HYMENOPTERES**

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 13
11	14	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que depuis 2015, la Commune de Yainville a confié par convention à l'entreprise ROUEN GUEPES, sise 342 rue de Barentin à Roumare (76480), la prestation de service de destruction des nids d'insectes hyménoptères sur le territoire de la Commune.

Certains termes de cette convention devant être révisés, il est proposé de conclure une nouvelle convention avec cette entreprise pour une période de 3 ans, à compter de 2018.

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE,**

- **APPROUVE** les termes de la convention de prestation de service pour la destruction de nids d'hyménoptères, devant être conclue entre la Commune de Yainville et l'entreprise ROUEN GUEPES, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

- **DIT** que les crédits nécessaires au financement de la mise en œuvre de cette convention seront inscrits à l'article 611 –CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE des budgets communaux 2018, 2019 et 2020.

### **3-35 TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2018/2019**

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 13
11	14	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE,**  
- **FIXE** comme suit pour l'année 2018/2019, les tarifs du restaurant scolaire :

**Ecole Elémentaire :**

- 1<sup>er</sup> enfant : **2,90 €**
- 2<sup>e</sup> enfant : **2,60 €**
- 3<sup>e</sup> enfant et plus : **2,30 €**

**Ecole Maternelle :**

- 1<sup>er</sup> enfant : **2,70 €**
- 2<sup>e</sup> enfant : **2,50 €**
- 3<sup>e</sup> enfant et plus : **2,20 €**

**Adultes : 4,70 €**

### **3-36 ADMISSION EN NON VALEURS DE CREANCES IRRECOURABLES**

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 13
11	14	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que celui-ci doit se prononcer en vue d'accepter les demandes d'admission en non-valeur de certains titres de recettes pouvant se révéler être irrécouvrables ou éteints, en raison soit de l'insolvabilité du débiteur, soit de la caducité de la créance, soit de la disparition du débiteur.

Le Conseil Municipal est informé que Madame la Trésorière a adressé à la Commune un état de créances qu'elle n'a pu recouvrer en raison d'une décision d'effacement de dettes par la Tribunal d'Instance.

Cet état s'élève à **762,20 €** et correspond à des factures de cantine scolaire.

Pour ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme ci-dessus mentionnée.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de **762,20 €**
- **DIT** que cette somme sera inscrite à l'article 6542 – CREANCES ETEINTES
- **CHARGE** Madame le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

### **3-37 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2018 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 13
11	14	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil que des décisions modificatives destinées à des inscriptions complémentaires et des virements de crédits sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Madame le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante au Budget Primitif 2018 approuvé le 13 mars 2018 :

Article	Intitulé	Montant	
		Dépenses	Recettes
<b>Op. réelles</b>	<b>Fonctionnement</b>		
615221	Entretien, Rép. Bâtiments publics	-32 100	
615228	Entretien, Rép. Autres bâtiments	-20 500	

615231	Entretien, Rép. Voiries	-19 585	
6227	Frais d'actes et contentieux	-8 000	
6228	Rémun. Interm. Divers	8 000	
6232	Fêtes et cérémonies	25 000	
6247	Transports collectifs	600	
6261	Frais affranchissement	1 500	
62878	Rbst frais autres organismes	5 000	
6336	Cotisations CNFPT et CDG	500	
6411	Rémunération personnel Titulaire	15 000	
6413	Rémunérat. personnel non titulaire	5 000	
6535	Formation élus	-100	
6536	Frais représentation du maire	100	
6542	Pertes sur créances éteintes	770	
65541	Contrib. Fds compens. Charges territ.	500	
73916	Prélèvt . contrib. Redresst. Fin. Pub	17 805	
739223	Reversement FPIC	510	
<b>Op. ordre</b>			
023	Virement à la section d'investisst.	-1 123	
042-6811	Dotations aux amortissements	1 123	
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Op. réelles</b>	<b>Investissement</b>		
168748	Dettes autres commune	104 150	
276348	Créances sur autres communes	-104 150	
<b>Op. ordre</b>			
021	Virement de la section de fonctt.		-1 123
040 -28041582	Amortissement subventions équipt.		-323
040-280422	Amortissement subventions équipt.		1 446
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE,

- **APPROUVE** la décision modificative comme indiquée dans le tableau susmentionné.
- **CHARGE** Madame le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

### **3-38 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT-PHILIBERT 2018 – DECISION MODIFICATIVE n°1**

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 13
11	14	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil que des décisions modificatives destinées à des inscriptions complémentaires et des virements de crédits sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Madame le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante au Budget annexe Lotissement Saint-Philibert 2018 approuvé le 13 mars 2018, correspondant à une erreur matérielle :

Article	Intitulé	Montant	
		Dépenses	Recettes
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chap. 043</b>			
7133	Cpte de stocks - VARIATION EN-COURS	-250 491	
71355	Variation stocks terrains aménagés	-400 235	
71355	Variation stocks terrains aménagés		-250 991
<b>Chap 042</b>			
7133	Cpte de stocks - VARIATION EN-COURS	250 491	
71355	Variation stocks terrains aménagés	400 235	
71355	Variation stocks terrains aménagés		250 991
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE,

- **APPROUVE** la décision modificative comme indiquée dans le tableau susmentionné.
- **CHARGE** Madame le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

#### **- QUESTIONS DIVERSES**

**M. LACHEVRE** fait un point sur les travaux :

- Travaux Métropole : en bas de la rue de la République : le réseau d'eau est maintenant remplacé, les travaux du parking se poursuivent, cela permettra à terme de désengorger l'Eglise et le Square Parmentier du stationnement des usagers des transports en commun. L'allée piétonne vers Le Trait est commencée et se poursuivra cet été ainsi que l'aménagement du parking visiteurs de la Police Municipale.

Dans le cadre de l'aménagement de la voie verte, la dépose des rails devrait commencer fin juin.

- ENEDIS procédera, à partir de fin juin, à l'enfouissement de la ligne HTE, de la rue de la République jusqu'à la rue de l'Essart.

- Les terrains de pétanque sur le Square Parmentier ont été modifiés afin de répondre aux attentes des boulistes.

- Durant l'été seront réalisés les travaux

- de changement de l'intégralité de la clôture et des portails de l'Ecole Elémentaire
- de peinture, de remplacement des rideaux de scène et des appareils d'éclairage du Foyer Municipal Jean Louis CLAUDET,

**Mme DEL SOLE** rappelle les manifestations à venir : la sortie des jardins fleuris le 20 juin, le tournoi de foot, la finale de tennis du 24 juin, la Sainte Madeleine,

**Mme DEL SOLE** informe le Conseil que M. MOAL est muté sur Caudebec-en-Caux. Une nouvelle directrice arrivera pour la rentrée à l'école élémentaire.

Suite au décès de Mme Raymonde CAPRON, des travaux de rénovation seront entrepris dans le logement communal situé 297 rue de la République avant réattribution.

Le fonds de commerce de boucherie, cédé à M. PATOUX, réouvrira début juillet.

**Mme DELMAS** rappelle les dates de distribution des prix, et signale que la bibliothèque Guy de Maupassant ne sera ouverte que le samedi matin durant l'été.

**M. GOSSE** constate que le fossé courant situé près des jardins ouvriers n'a pas été entretenu sur toute sa longueur. Contact sera pris avec la Métropole.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.